



Indemnités suite à accident de voie publique entre 2 véhicules

Par **ALBERT 60**, le **19/02/2013** à **23:09**

bonsoir, voici les faits: mon fils samedi a fait l'objet d'un accident de voie publique. un véhicule particulier qui sortait d'une station service est venu le heurter à l'avant droit, et sans s'arrêter a pris la fuite; identifié grâce aux caméras, l'auteur a été interpellé, et a reconnu les faits devant les gendarmes; la procédure ne fait l'objet d'aucun litige, mais il n'est pas assuré, et l'assurance de mon fils qui est assurée au tiers lui a fait savoir que si l'auteur n'était pas solvable, aucune indemnité ne sera versée par les assurances; l'auteur est convoqué devant le tribunal fin avril; pouvez-vous me renseigner si vous avez connu cette situation, à l'avance merci.